

EXTRAIT DU CODE DE LA FAMILLE

Art. 80 - (Délivrance et teneur du livret de famille)

Au moment de l'établissement de l'acte de mariage, il est remis gratuitement, à l'époux un Livret de Famille portant l'indication des époux, la date et lieu de la célébration ou de la constatation du mariage et, le cas échéant, des options souscrites par chacun des époux. Cette première page est signée de l'Officier de l'Etat civil et des conjoints s'ils le savent, ou mention est faite de la cause qui a empêché ces derniers ou l'un d'eux de signer.

Sur les pages suivantes sont inscrites les naissances et décès des enfants, les adoptions, les reconnaissances et légitimations d'enfants naturels, le décès ou divorce des époux ou leur séparation de corps.

Au cas où un acte de l'Etat civil est rectifié, il doit en être fait mention sur ce livret.

Chacune des mentions doit être approuvée par l'Officier de l'Etat civil et revêtue de son sceau.

Art. 81 - (Force probante)

Le Livret de Famille, ne présentant aucune trace d'altération et dûment coté et paraphé par l'Officier de l'Etat civil, fait foi de sa conformité avec les registres d'Etat civil jusqu'à inscription de faux.

Art. 82 - (Divorce ou séparation de corps)

En cas de divorce ou séparation de corps, la femme peut obtenir, que sur présentation du Livret conservé par le mari, il lui en soit remis une copie conforme.

Art. 83 - (Perte du Livret de Famille)

En cas de perte d'un Livret de Famille, l'époux peut en demander le rétablissement, le nouveau Livret portera la mention «Duplicata»

Art. 84 - (Présentation à l'Officier de l'Etat civil)

L'Officier de l'Etat civil doit se faire présenter le Livret de Famille chaque fois que se produit un fait qui doit y être mentionnée.

DUPLICATE

Jugement numéro 4014 du 10 juillet 2014 par le
F. S. H. C de Dakar

MARIAGE

ANNEE : 2014

NUMERO : 202

CENTRE DE L'ETAT-CIVILE DE : DERKLE

MARIAGE CELEBRE LE : 25 DECEMBRE 2009

CONSTATE LE : 08 AOUT 2014

ENTRE : NGARY SARR

(Prénom et NOM)

ET : SEYNABOU N DONG

(Prénom et NOM)

L'Officier de l'Etat-civil

(sceau et Signature)



EPOUX

Prénoms et Nom : Ngary SARR
Né le : 04 Octobre 1968 à Tallene gang
Département de : _____
Fils de : Abdou SARR
Et de : Mbene SALL
Exerçant la profession de : Commerçant
Domicilié à : Cantons

L'Officier de l'Etat-civil



ABDOULAYE MOUPE

(scœu et Signature

Option souscrite par l'époux : Polygamie à quator
Mariages antérieurs : _____

L'Officier de l'Etat-civil



ABDOULAYE MOUPE

(scœu et Signature

Mention d'Empêchement

EPOUSE

Prénoms et Nom : Seynabou N'DONG
Née le : 09 juin 1986 à Gohan
Département de : _____
Fille de : Ibrahima N'DONG
Et de : Abry N'DOUR
Exerçant la profession de : Enseignante
Domiciliée à : Même Adresse

L'Officier de l'Etat-civil



ABDOULAYE MOUPE

Régime matrimonial choisi par les époux : Séparation des biens
Dot : _____

L'Officier de l'Etat-civil



ABDOULAYE MOUPE

La Conjointe

Mention d'Empêchement

DÉCÈS

Acte 832/14

ENFANT

De l'époux le : sous le n°

à : sous le n°

(sceau et Signature) L'Officier de l'Etat-civil

Prénoms : Therkina

Nom : SARR

Né le : 08 Septem. 1981

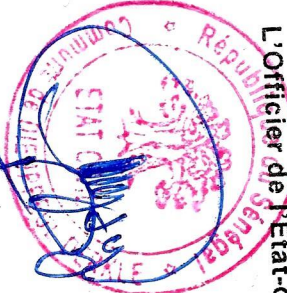
à : Dakar n° 154.40

L'Officier de l'Etat-civil

De l'époux le : sous le n°

à : sous le n°

(sceau et Signature) L'Officier de l'Etat-civil



ABDULAYE MOUZE

(sceau et Signature)

Divorce prononcé le : sous le n°

à : sous le n°

L'Officier de l'Etat-civil

Prénoms : Fatima

Nom : SARR

Né le : 20 Janvier 2014

à : Dakar n° 154.36m

L'Officier de l'Etat-civil

Décédé le :

L'Officier de l'Etat-civil

Séparation de corps prononcé le :

à : sous le n°

(sceau et Signature) L'Officier de l'Etat-civil



ABDULAYE MOUZE

(sceau et Signature)

Acte 834 / 16

ENFANT

ENFANT

Prénoms : Salimata
Nom : SARR

Né le : 27 juin 2016
à : Dakar le 18 23m

L'Officier de l'Etat-civil



(sceau et Signature)

ABOULAYE MOUPE

Acte 650/20

Prénoms : Abilatorou
Nom : SARR

Né le : 15 Avril 2020
à : Dakar le 09h 00

L'Officier de l'Etat-civil



(sceau et Signature)

ABOULAYE MOUPE

Décédé le :

à :

L'Officier de l'Etat-civil

(sceau et Signature)

Prénoms :

Nom :

Né le :

à :

L'Officier de l'Etat-civil

(sceau et Signature)

Prénoms :

Nom :

Né le :

à :

L'Officier de l'Etat-civil

(sceau et Signature)

Décédé le :

à :

L'Officier de l'Etat-c

(sceau et Signature)

Décédé le :

à :

L'Officier de l'Etat-c

(sceau et Signature)

Bulletin de salaire



Etablissement:		MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE		Employé:		738462L - NDONG - SEYNABOU			
Etat civil:		MARIE(E)		Période:		Aout 2022	Type de paie:	O	Locale
Nombre d'épouses / Nombre total enfants (impôt):		1	4	Emploi:		738462L			
Nb. parts minimum fiscal / Nb. parts impôt:		2	3,5	Corps:	Indice:	INSTITUTEURS ADJOINTS	983	/	
Total enfants prestation familiale / Total enfants:		4	4	Classe :	Echelon :	2CL	01		
Jours base / Nombre de jours de présence:		30	30	Statut :	Hiérarchie :	1 Statut 01	C2		
Mode de paiement :		DOMICILIATION BANCAIRE		Service :		IA DAKAR			
Banque :		ECOBANK SENEGAL		Agence :	Compte :	DIOURBEL	34101336300146		
Code	Rubrique			Nbr	Unité	Base	Taux	Gain	Retenue
110	SOLDE MENSUELLE INDICIAIRE				MONTANT			55 454	
141	COMPLEMENT SPECIAL DE SOLDE				MONTANT			11 091	
145	INDEMNITE ENSEIGNEMENT				MONTANT			27 727	
1451	AUGMENT INDEMNITE ENSEIGNEMENT 01-05-2022				MONTANT			5 545	
151	INDEMNITE DE RESIDENCE				MONTANT			7 764	
169	AUG SOLDE 07-82 ET 01-85 01				MONTANT			3 515	
191	AUGMENTATION SALAIRE 10-2005 01				MONTANT			10 000	
192	AUGMENTATION 04-94 01				MONTANT			15 000	
194	AUGMENTATION 01-2000				MONTANT			5 676	
195	AUGMENTATION 01-2002				MONTANT			10 000	
285	PRIME SCOLAIRE 01				MONTANT			25 000	
2851	AUGMENTATION PRIME SCOLAIRE 01-05-2022				MONTANT			20 000	
3300	INDEMNITE SPECIALE COMPLEMENTAIRE MAI 2022				MONTANT			38 315	
374	INDEMNITE REPR LOGEMENT 01-05-2022				MONTANT			100 000	
3741	RAPPEL INDEMNITE ENSEIGNANT MARS-AVRIL 01-05-2022				MONTANT			9 883	
375	AUGMENTATION SALAIRE 07-89				MONTANT			3 000	
492	TRESOR PUBLIC (AVANCE TABASKI)				MONTANT				10 000
496	AUGMENTATION SALAIRE 07-83 01				MONTANT			2 000	
601	RETENUE FNR 12%				MONTANT				18 573

790	SEN ASSURANCE VIE SEN VIE		MONTANT			10 000
795	MUTUELLE SANTE EDUCATION M.S.E		MONTANT			4 500
Total des gains et des retenues					349 970	46 788
					Net à payer	303 182
Éléments de présence & rubriques indicatives						
Volet Trésor						
Employé	Mode de Règlement Employé					
	Mode de paiement	Banque/Agence			Compte	
738462L - NDONG - SEYNABOU	DOMICILIATION BANCAIRE	ECOBANK SENEGAL / DIOURBEL			34101336300146	

Le 28/08/2022 13:38